

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : GARAGE MUNICIPAL
Tél : 04.66.56.25.40
Réf : NA/GFN/LA 2024/04

Objet : Cession d'un véhicule de la ville d'Alès pour reprise par un professionnel – année 2024

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°24_03_13 du conseil municipal en date du 24 juin 2024 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état de vétusté d'un véhicule de la ville d'Alès et le coût de réparation prohibitif au regard de sa valeur vénale,

Considérant la nécessité d'acquérir en urgence un véhicule spécifique correspondant aux besoins de la ville d'Alès et indispensable à la continuité du service public,

Considérant que seule la SASU GMK CARS 30 sise 715 chemin de la Plaine - 30340 Salindres, a été en capacité de fournir ledit véhicule spécifique et a proposé, dans le cadre de cette acquisition, de reprendre le véhicule vétuste,

Considérant qu'il convient d'acter la cession de ce véhicule à la SASU GMK CARS 30 qui fera l'objet d'une sortie de l'actif du patrimoine,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il convient de procéder à la cession du véhicule suivant :

marque et type de véhicule	n° ordre	immatriculation et année d'immatriculation	kilométrage/ heures	nom et adresse de l'acquéreur	montant du rachat TTC
CITROEN NEMO Code Parc V.A2.290	1	DM-223-TT 22/12/2014	209 636 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 Salindres	600 €

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 16 DEC. 2024

Le maire
Max ROUSTAN

